



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009



**L'économie** : vue sur le PAE des Etournelles (en vert l'emplacement de la future pépinière d'entreprises)



**Le tourisme** : Bassin Bellegardien vu de Catray



## **A - GÉNÉRALITÉS**

A-1 ÉDITORIAL DU PRESIDENT .....	4
A-2 L'EXÉCUTIF COMMUNAUTAIRE.....	5
A-3 PRÉAMBULE.....	6
A-4 CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	7
A-5 COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ.....	9
A-6 ORGANISATION INTERNE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES.....	11

## **B - ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE**

<b>B-1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL :</b>	
- Parc d'activité économique des Etournelles et pépinière d'entreprises.	12
- Zone d'activité de Vouvray – Centre de marques « Village des Alpes ».	13
- Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation – MEEF.....	13
<b>B-2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSFRONTALIÈRES :</b>	
- Politiques contractuelles : CDRA.....	17
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.....	18
- SMETD.....	19
<b>B-3 FINANCES - CLIC DU BASSIN BELLEGARDIEN.....</b>	<b>20</b>
<b>B-4 ÉTUDE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES</b>	
- ÉVOLUTIONS STATUTAIRES.....	28
<b>B-5 PROGRAMMATION ET RÉALISATION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS - GESTION DU SCOT :</b>	
- Centre aquatique intercommunal.....	29
- SCOT du Bassin Bellegardien.....	30
<b>B-6 GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS.....</b>	<b>31</b>
<b>B-7 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL.....</b>	<b>34</b>
<b>B-8 DEVELOPPEMENT SOCIAL - SERVICES À LA POPULATION</b>	
<b>- COMMUNICATION - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS :</b>	
- Chantier d'insertion par l'environnement.....	36
- Fourrière animale intercommunale.....	37
- Communication avec associations – foire de Bellegarde.....	37
- CCBB.COM – spectacle pyrosymphonique.....	38
<b>B-9 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - GESTION DES ESPACES.....</b>	<b>39</b>
<b>C - <u>GLOSSAIRE</u></b>	
<b>C-1 GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....</b>	<b>42</b>
<b>D - <u>ANNEXE</u></b>	
<b>D-1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SERVICE GENERAL ET DES SERVICES ANNEXES ET ANNEXES 2009.....</b>	
	<b>47</b>

# A – Généralités

## L'EDITORIAL DU PRESIDENT

Deux fois par an, la loi du 12 juillet 1999 demande aux élus désignés par la commune au conseil communautaire de rendre compte au conseil municipal de l'activité intercommunale.

Il s'agit bien d'une obligation et non d'une possibilité.

Cette disposition permet à tous les conseillers municipaux de n'importe quelle sensibilité, d'être informés sur l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

L'année 2009 aura été marquée principalement par un environnement économique mondial en pleine crise. Personne n'a été épargné : ni les ménages, ni les entreprises, ni les institutions.

Dans ce contexte extrêmement difficile, les collectivités se devaient de garder raison sans sombrer dans un défaitisme ambiant qui n'aurait précipité qu'un peu plus notre pays dans un grand désarroi.

C'est encore plus vrai pour notre Pays Bellegardien qui a entamé l'écriture de son avenir.

Avec l'ensemble de mes collègues élus communautaires, nous avons décidé de poursuivre notre effort sur les grands dossiers emblématiques que nous portons, mais aussi sur les sujets de moindre envergure mais tout aussi essentiels au développement de notre territoire communautaire.

Le rapport d'activité 2009 qui se veut être une synthèse de nos actions de l'année écoulée, permet à chacun d'avoir une vue d'ensemble de notre activité territoriale. La gestion d'un territoire n'est pas une chose simple et particulièrement en ces temps présents où la grande diversité des sujets de société, devient chaque jour un peu plus complexe.

Mais c'est cette complexité qui rend indispensable un travail d'équipe, solidaire, pour former un projet de territoire cohérent, harmonieux dans le respect de son environnement ambiant et de ses valeurs et savoir faire locaux.

C'est tout le sens de notre construction communautaire.

Avant de vous laisser découvrir cet ouvrage rétrospectif de l'année 2009, je tiens à remercier tous les Vice-Présidents et élus de la CCBB qui s'investissent énormément à la reconstruction de l'image de notre Bassin Bellegardien. J'associe dans cet hommage le personnel territorial communautaire qui nous accompagne avec engagement et dévouement dans cet effort.

Je crois qu'au delà de l'exercice imposé, le rapport d'activité dans son contenu doit être le reflet d'une année de gestion et de réalisation au service d'un territoire, et dans sa forme doit pouvoir être un outil de communication sur les politiques mises en place par la CCBB permettant un lien pertinent avec les partenaires et acteurs qui nous accompagnent au quotidien.

En le diffusant largement à tous nos partenaires et acteurs du monde économique et donc bien au-delà que ne le prévoit la loi, il joue pleinement son rôle de promotion de notre territoire.



**Michel DE SOUZA**  
Président de la Communauté de  
communes du Bassin Bellegardien

# L'EXÉCUTIF

Il se compose du Président et de 9 Vice-Présidents délégués pour l'exercice des différentes compétences communautaires.

Chaque Vice-Président a pour mission d'animer et coordonner les travaux de la commission correspondante à ses attributions.

 <b>Michel DE SOUZA</b> Président de la Communauté de Communes, maire de Champfromier		
 <b>Patrick PERRÉARD</b> Vice-Président chargé du développement économique et commercial	 <b>Régis PETIT</b> Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire et politiques contractuelles et transfrontalières	 <b>Gilles MARCON</b> Vice-Président délégué aux finances et au CLIC du Bassin Bellegardien
 <b>Jean-Luc DEMARQUET</b> Vice-Président chargé de l'étude des transferts de compétences et des évolutions statutaires	 <b>Bernard MARANDET</b> Vice-Président chargé des grands équipements structurants et de l'élaboration et de la gestion du SCOT	 <b>Didier BRIFFOD</b> Vice-Président chargé de la gestion des déchets ménagers
 <b>Jean-Marc BEAUQUIS</b> Vice-Président chargé du développement touristique et patrimonial	 <b>Jean-Marc COUTURIER</b> Vice-Président chargé du développement des services à la population et à la communication	 <b>Gilles THOMASSET</b> Vice-Président chargé de la politique environnementale et de la gestion des espaces

## PREAMBULE

Dans un souci de transparence des activités des **E**tablisements **P**ublics de **C**oopération **I**ntercommunale (EPCI), le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 5211-39 stipule que :

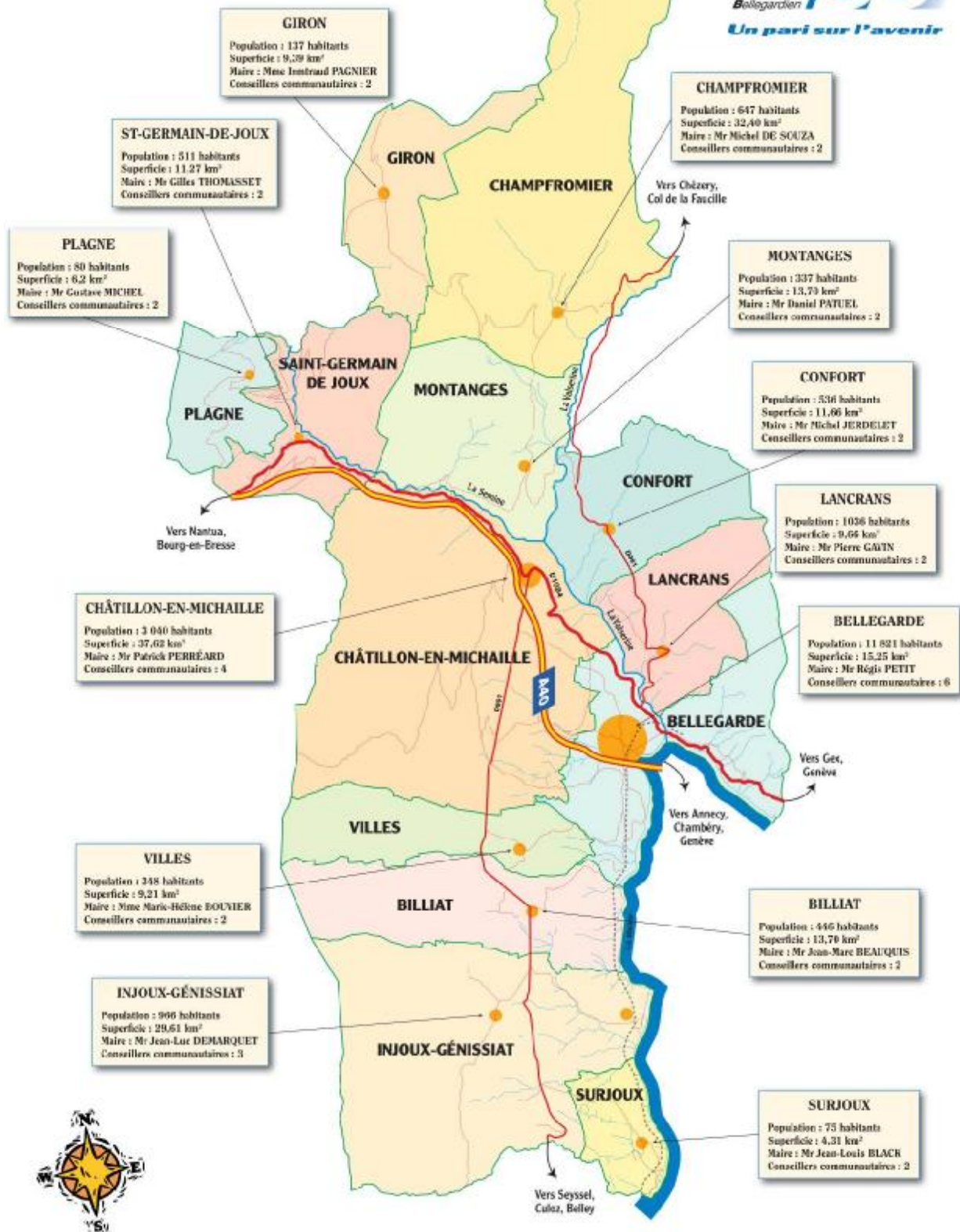
*"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."*

C'est dans cet esprit de diffusion des informations relatives à l'activité de la CCBB auprès des communes, institutions et des usagers qu'a été rédigé le rapport d'activité 2008 relatant une année de la collectivité territoriale marquée par les élections municipales de mars 2008 ayant conduit à un renouvellement des élus municipaux et par conséquent du conseil (34 titulaires) et du bureau de communauté (18 membres).

# CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN BELLEGARDIEN

## Communauté de Communes du Bassin Bellegardien



## Composition – Territoire du Bassin Bellegardien :

La communauté de communes du Bassin Bellegardien est composée de treize communes membres : Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Châtillon-en-Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux et Villes.

### Population

La population totale du Bassin Bellegardien est de 19 980 habitants (source INSEE 2006) et se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La CCBB comprend douze communes, bourgs et villages, et une ville centre de près de 12 000 habitants, Bellegarde-sur-Valserine qui représente à elle seule plus de la moitié de la population. Bellegarde est le centre urbain du bassin ce qui en fait le pôle d'attractivité du territoire au niveau économique et commercial, des services et des administrations.

Sur la base de la population DGF de chacune de ces communes, la CCBB constitue son instance dirigeante, la Conseil de communauté, organe au sein duquel la représentativité des communes adhérentes est assurée comme suit :

Commune	Population Totale	Population DGF Totale	Nombre de délégués
Bellegarde-sur-Valserine	11 821	11 955	6
Billiat	446	468	2
Champfromier	647	738	2
Châtillon-en-Michaille	3 040	3 152	4
Confort	536	561	2
Giron	137	206	2
Injoux-Génissiat	966	1 029	3
Lancrans	1 036	1 064	3
Montanges	337	373	2
Plagne	80	107	2
Saint-Germain-de-Joux	511	566	2
Surjoux	75	104	2
Villes	348	364	2
<b>Total CCBB</b>	<b>19 980</b>	<b>20 687</b>	<b>34</b>



**REPRÉSENTATION DES 13 COMMUNES DE LA CCBB**  
(mandat 2008 – 2014)  
**COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>Bellegarde-sur-Valserine</b>	Régis PETIT, Bernard MARANDET, Didier BRIFFOD, Françoise GONNET, Serge RONZON (depuis le 3 décembre 2009), Jean-Pierre FILLION	Jacqueline MENU, Yves RETHOUZE, Thierry MARTINET, Mourad BELLAMMOU, André POUGHEON, Samir OULAHIR
<b>Billiat</b>	Jean-Marc BEAUQUIS, Jean-Claude BOUDSOCQ	Antoine MUNOZ, Armelle LINGOT
<b>Champfromier</b>	Michel DE SOUZA, Charles TODESCHINI	Jacqueline ROTA, Michèle MUTTONI
<b>Châtillon-en-Michaille</b>	Patrick PERREARD, Gilles MARCON, Jean-Yves DEFFAUX, Michel PIZELLE	Christian PORTIER, Jean-Pierre GABUT, Jacques FESSLER, Anne-Marie CHAZARENC
<b>Confort</b>	Michel JERDELET, Daniel BRIQUE	Didier CHAPUIS, Annie POLTANI
<b>Giron</b>	Irmtraut PAGNIER, Ursula RHYNER	Jean-Paul CARRON
<b>Injoux-Génissiat</b>	Jean-Luc DEMARQUET, Albert COCHET, Joël PRUDHOMME	Fabrice MICHEL, Denis MOSSAZ, Rémy BILLET
<b>Lancrans</b>	Pierre GAVIN, Jean-Marc COUTURIER, Christophe MAYET	Bernard DUBUISSON, Cédric CHENNAZ, Françoise DUCRET
<b>Montanges</b>	Daniel PATUEL, Marie-Thérèse PERRIN	Pierre EVRARD, Christophe MARQUET
<b>Plagne</b>	Gustave MICHEL, Philippe DINOCHÉAU	Jean DONINI, Yves BASSET
<b>Saint-Germain-de-Joux</b>	Gilles THOMASSET, Rosemarie GERMAIN	Isabelle BRASIER, Yves DELACHENAL
<b>Surjoux</b>	Jean-Louis BLACK, Gilbert SACHET	Serge BRÉDA, Guy VITRANT
<b>Villes</b>	Marie-Hélène BOUVIER, Marie-Noëlle BÉRÉZIAT-DEBOST	Agnès VIALARD, Hervé MARTINET

## FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de communauté se réunit en moyenne toutes les 8 semaines. Il a été décidé que ces réunions seraient décentralisées, tour à tour, dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté.

Chaque conseil est précédé d'une séance du bureau communautaire où, en principe, chaque commune membre est représentée par le maire ou un autre délégué.

A cette occasion, les dossiers à examiner en Conseil communautaire sont présentés. Il est alors décidé de les inscrire à l'ordre du jour du Conseil communautaire en fonction de leur avancée et/ou de l'urgence de les évoquer.

Le bureau peut, également, s'il s'agit d'un domaine pour lequel il a reçu délégation, statuer librement et directement. Il est alors rendu compte de la décision prise par celui-ci devant l'assemblée municipale qui n'a donc plus à se prononcer à son sujet.

# ORGANISATION INTERNE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

## (hors personnel affecté aux déchetteries)

Les services communautaires sont dirigés par Monsieur **Yves BARON**, attaché principal exerçant les fonctions de Directeur Général des Services, et se composent des agents territoriaux suivants :

Madame **Annick JACQUET**, secrétaire de mairie, assure la gestion administrative des ressources humaines et des moyens nécessaires au fonctionnement des services. Elle est en outre chargée du service de collecte et traitement des déchets ménagers et, à ce titre, assiste la commission dédiée correspondante.

Madame **Evelyne DE BARROS**, attaché, est responsable de la comptabilité et de l'analyse des flux financiers de la CCBB et, à ce titre, assiste la commission « finances ». Elle s'occupe en outre de la gestion du réseau des déchetteries intercommunales.

Monsieur **Denis RAQUIN**, rédacteur, est chargé des fonctions d'assistant d'exécution administrative et, à ce titre, assure la préparation et le suivi des travaux des assemblées communautaires. En outre, il anime la commission « développement touristique, patrimonial et culturel ».

Monsieur **Bruno FISSON**, ingénieur, est chargé d'opérations. Cette fonction lui confère la responsabilité technique des grands chantiers des ouvrages et équipements intercommunaux.

Madame **Christelle JOURDAN**, agent de développement, a la charge de la communication communautaire et anime les travaux et réflexions de la commission « communication envers les associations » et « développement des services à la population ». Elle a également en charge, à la demande du président, le suivi administratif opérationnel du projet du « village des Alpes<sup>®</sup> » jusqu'au 28 février 2009.

Madame **Hélène ANTOINE** est l'animatrice et coordinatrice du CLIC du Bassin Bellegardien (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), structure autonome mais fonctionnellement intégrée à la CCBB.

Mademoiselle **Séverine AS**, assistante de la coordinatrice du CLIC, suit administrativement les travaux et le fonctionnement de la structure.

Madame **Marie COUTIER**, est assistante du Directeur Général des Services et prend en charge l'accueil et le secrétariat en général. Elle assure également le suivi de la commission « développement économique et commercial » et assure, en particulier, le traitement des affaires foncières.

Madame **Véronique HERBERT**, ingénieur principal, chargée de « l'aménagement du territoire » et des « politiques contractuelles » assure le suivi des travaux d'élaboration du SCOT, et assume, en outre, par intérim la direction de la MEEF,

Madame **Marie-Pierre COLLETTA**, arrivée le 23 février 2009, est la chargée de mission du dispositif régional SECURISE'RA et participe également en cette qualité à l'animation de la structure.

## **B – Activités par compétence communautaire**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL** **Vice-Président : Patrick PERRÉARD**

**Cette compétence est consacrée principalement à la promotion et au développement économique du territoire et, en particulier, à l'aide aux entreprises pour s'implanter sur le territoire communautaire et ainsi développer l'emploi.**

#### **EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTOURNELLES**

Les travaux d'aménagement de la deuxième tranche du Parc d'activité économique des Etournelles se situant entre Bellegarde-sur-Valserine et Châtillon-en-Michaille, se poursuivent normalement et devraient s'achever au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. La surface cessible est de 30 000m<sup>2</sup> répartie en 20 lots de 1 500 m<sup>2</sup> chacun, l'entreprise candidate pouvant acquérir plusieurs lots.



#### **PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU PAE DES ÉTOURNELLES**

Afin de soutenir la création d'activités sur le Bassin Bellegardien, la CCBB a décidé de dédier un espace aux toutes jeunes entreprises, la pépinière d'entreprises, au sein de ce parc d'activité économique qui devrait être inauguré au printemps 2010. Composée de 8 modules de 165 m<sup>2</sup> chacun, la pépinière est destinée à accueillir des entreprises à l'état de « jeunes pousses » afin de les soutenir dans la délicate période du démarrage et ce, pour une durée maximale de 23 mois.

Elles bénéficieront de loyers très modérés et progressifs ainsi que d'un ensemble de services : accueil, reprographie, conseils et accompagnement, salle de réunions... La mutualisation de ces services permettra à chaque créateur d'accéder à un niveau de prestation important à coût partagé pour des entreprises artisanales ou industrielles légères avec quelques espaces bureaux proposés pour des activités tertiaires.

Le bâtiment d'architecture résolument moderne s'inscrit dans une démarche volontaire de qualité environnementale.

## ZONE DE VOUVRAY – FUTUR « VILLAGE DES ALPES<sup>®</sup> »

Après les précédents refus de la CDEC et CNEC du premier projet de centre de marques axé sur la vente de produits d'équipement de la personne (équipement de la personne, de la culture et des loisirs) sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille, les promoteurs ont bâti un second projet moins ambitieux offrant près de 16 000 m<sup>2</sup> de surface de vente pour 90 boutiques avec l'appui d'une société financière et commerciale, MAB Development SA, dont la filiale opérationnelle pour la réalisation du projet a été baptisée « Bellegarde Village des Alpes SARL ». Ce projet qui devrait créer près de 500 emplois pour un coût de 60 millions d'euros sera présenté par les promoteurs et la CCBB devant la nouvelle Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) début 2010.



*Terrain d'accueil du futur « Village des Alpes<sup>®</sup> »*

## MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION

La CCBB, en partenariat avec des collectivités publiques ou institutions œuvrant dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'appui au développement économique, a mis en place une Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF) dont les locaux sont situés au 9 rue des Papetiers, à Bellegarde-sur-Valserine.

Une 1<sup>ère</sup> charte intitulée « Charte d'engagement et de progrès » a permis la mise en place et le développement de la MEEF. Signée en mars 2008 avec les institutions partenaires, cette charte avait été établie pour une période dite « d'expérimentation » avec une échéance fixée au 31 mars 2009.

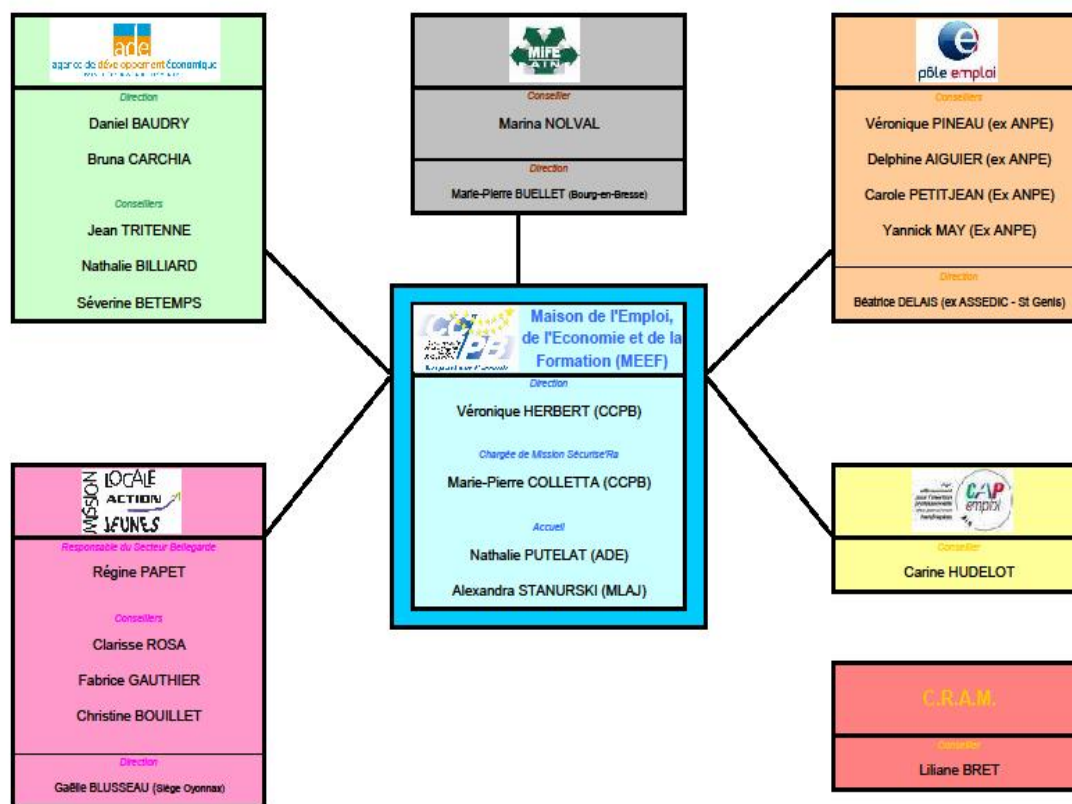
A l'issue de cette première année de fonctionnement, le comité de pilotage de la MEEF **s'est réuni le 19 mars 2009**.

Au vu des bilans présentés, **les partenaires ont confirmé leur engagement** et leur contribution au développement de la MEEF. Les élus de la CCBB ont ainsi décidé de la poursuite de cette action et du principe de renouvellement de la charte partenariale.

**La nouvelle charte partenariale a été approuvée par le conseil de communauté le 3 décembre 2009 et signée le 7 décembre 2009** avec les partenaires suivants :

- L'Agence de Développement Economique du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien,
- Le Pôle Emploi
- La Mission Locale Action Jeunes Oyonnax-Bellegarde-Gex,
- L'Etat, par l'intermédiaire de l'unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

C'est un document-cadre qui énonce, confirme ou précise les principes, les objectifs, les missions, les modalités de mise en œuvre et de pilotage de la MEEF du bassin Bellegardien.



19/08/2010

Organigramme de la MEEF du Bassin Bellegardien

\* en gras : les personnes présentes quotidiennement

Il confirme que la MEEF est un service de proximité réunissant des partenaires œuvrant dans les domaines de l'appui au développement économique, de l'appui à la recherche d'emploi, de l'accompagnement socioprofessionnel des personnes, de l'appui à la création ou à la reprise d'entreprise, du conseil aux entreprises, de la formation professionnelle et de l'animation économique du territoire.

C'est un lieu d'accueil, d'orientation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement ouvert aux personnes physiques et morales, en lien avec les thématiques susmentionnées.

Des conventions bipartites intitulées « **conventions de partenariat** » sont établies entre chaque structure accueillie au sein de la MEEF et la CCBB. Celles-ci précisent les engagements de la CCBB et de chaque partenaire et notamment les modalités de participation à la mutualisation des coûts de fonctionnement de la MEEF évalués annuellement en fonction du bilan financier de l'année écoulée, et calculés selon des *ratios* établis au *pro rata* des surfaces et des temps d'occupation du dispositif.

Afin de faciliter les relations quotidiennes de travail et les échanges interinstitutionnels entre les partenaires exerçant dans le cadre de la MEEF, la direction réunit un comité technique (COTECH), comprenant à minima un représentant de chaque structure partenaire. (3 réunions en 2009)

**Les services présents quotidiennement à la MEEF en 2009 sont :**

- Accueil (1 personne à plein temps salariée de l'ADE et 1 personne à mi-temps salariée de la MLAJ avec l'aide financière de la CCBB)
- Direction (1 personne salariée de la CCBB)
- Dispositif Sécurise'RA (1 personne salariée de la CCBB)
- MLAJ (5 personnes, dont 2 à temps partiel)

### Les permanences régulières des partenaires sont tenues par les organismes suivants :

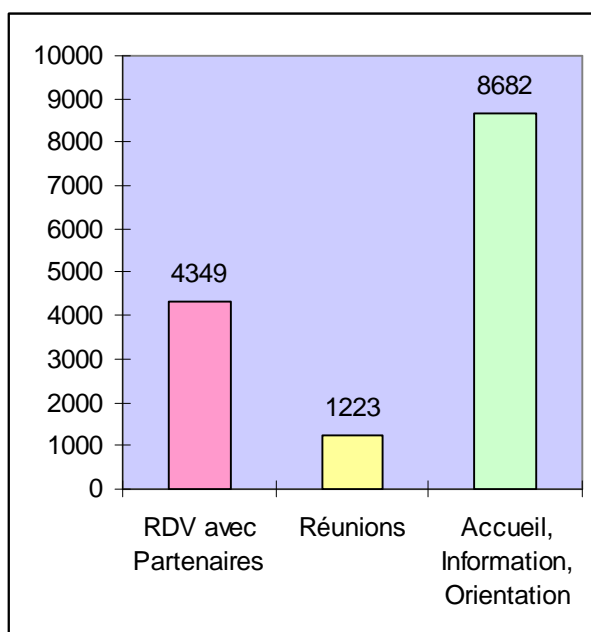
- Agence de Développement Economique (1-2 jours par semaine)
- Pôle Emploi (2-3 jours par semaine)
- CRAM (1 jour par semaine)
- Cap Emploi (2-3 jours par mois)
- MIFE (1-2 jour par mois)
- Partenaires sociaux (AI2S, EIJA, AGCR ...) (1-2 jours par semaine)
- Cellules de reclassement (ALTEDIA, HOREMIS)

En 2009, **14 254** contacts ont été enregistrés pour 241 jours d'ouverture au public, soit une moyenne journalière annuelle de **59** contacts par jour soit une augmentation de fréquentation de 34% par rapport à 2008. Cette progression du nombre de personnes accueillies traduit à la fois la situation de l'emploi local en 2009 (augmentation du nombre de chômeurs) et la demande croissante des partenaires pour assurer des permanences au sein de la MEEF (associations d'insertion, cellules de reclassement).

On peut en déduire que la MEEF est désormais pleinement reconnue comme service de proximité par les usagers du bassin Bellegardien.

### LES TYPES DE CONTACTS :

L'information et l'orientation du public de tout âge à la banque d'accueil de la MEEF représentent une activité importante. Cette fonction répond à une demande des usagers (**8682** contacts en 2009 contre 6606 contacts en 2008) et permet de faire le lien avec les partenaires de la Maison de l'Emploi (progression de 31% par rapport à 2008)



### Les principales actions engagées :

- **Création d'un point Relais Services Publics (RSP) :** il complète l'offre de services en direction de l'emploi et de la formation et renforce les liens entre les domaines de l'économie et de l'emploi et les services du domaine social. Une convention locale de RSP a été établie en date du 26 février 2009 entre la CCBB et les partenaires suivants : Mission Locale Action jeunes, Pôle Emploi, Caisse régionale d'Assurances Maladie (retraites).

Il permet la mise à disposition du public des équipements suivants : un poste informatique connecté à Internet Haut Débit avec accès automatique au portail « services publics », une imprimante pour éditer les formulaires administratifs, un poste téléphonique relié directement à Pôle Emploi, un point documentaire.

La CRAM assure une permanence hebdomadaire pour les futurs retraités.

La MEEF s'est vue délivrer le label « Relais Service Public » de l'Etat le 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour une période de 3 ans.

- **Poursuite de la mise en œuvre du dispositif SECURISE'RA :**

Ce dispositif financé par la Région Rhône-Alpes s'inscrit dans le cadre du Plan Régional pour l'Emploi comme un outil pour la sécurisation des parcours professionnels. Il permet l'intervention de cabinets conseil en direction des entreprises du territoire, pour anticiper au mieux l'évolution des métiers et gérer les parcours professionnels, sur les six axes suivants:

- 1) Recruter, fidéliser, répondre aux difficultés de recrutement,
- 2) Intégrer, lutter contre les discriminations,
- 3) Soutenir, renforcer la mobilité des salariés,
- 4) Assurer la gestion des âges et la transmission des savoirs,
- 5) Lutter contre les situations de précarité (Intérim, temps-partiel non choisi),
- 6) Accompagner les mutations.

Les bénéficiaires en sont les PME (moins de 50 salariés, CA de moins de 50 M d'€). Tous les secteurs d'activités sont éligibles. Le périmètre d'intervention est celui du CTEF Pays de Gex Bassin Bellegardien Haut Bugey.

Marie-Pierre Colletta a repris, le 23 février 2009, le poste de chargé de mission précédemment occupé par Karine Valentini.

En 2009 ,10 actions individuelles ont été mises en place auprès de 5 structures bellegardiennes, 4 dans le Pays de Gex et 1 dans le Haut Bugey.

L'information sur le dispositif a été diffusée aux principaux partenaires de l'emploi : DDTEFP, ANPE, ASSEDIC, OPCA, Chambres Consulaires, Partenaires Sociaux, Agence de Développement Economique,...etc. le plus souvent lors d'entretiens individuels.

Le dispositif a été exposé collectivement aux partenaires institutionnels du CTEF, ainsi qu'au SPEL.



*Les bureaux de la MEEF au 9 rue des Papetiers à Bellegarde*





# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POLITIQUES CONTRACTUELLES ET TRANSFRONTALIÈRES Vice-Président : Régis PETIT

**Au sein de cette compétence sont conduits divers travaux et actions destinés à l'aménagement du territoire.**

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES : LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT RHÔNE-ALPES**

Afin de mieux répondre aux enjeux de développement de son territoire, la CCBB s'est engagée dans la mise en œuvre d'un Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) avec la région Rhône-Alpes en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Gex.

Aux termes des objectifs définis du programme d'actions retenu, les principales opérations financées par la Région en 2009 dans ce cadre sont les suivantes :

- Elaboration d'un schéma de développement et d'aménagement commercial
- Diagnostic préalable à la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat
- Aménagement du pôle culturel de Bellegarde
- Action de prospection et de promotion économique
- Animation du dispositif SECURISE'RA,
- Aménagement de circuits thématiques sur le thème de la frontière (travaux),
- Animation du volet économique par l'ADE Pays de Gex - Bassin Bellegardien,
- Animation touristique du CDRA,
- Animation générale du CDRA.

Le Président de la CCBB est membre du comité de pilotage (COPIL) du CDRA, celui-ci s'est réuni 3 fois en 2009 :

Le COPIL du 26 mars 2009 a examiné les perspectives d'élaboration du prochain CDDRA à conclure sachant que l'actuel CDRA s'achèvera en mars 2010, il a notamment évoqué la possibilité d'extension du périmètre du contrat au territoire du Genevois Français. Il a validé la mise en place de 7 commissions thématiques chargées de définir les principaux enjeux des territoires du Pays de Gex et du bassin Bellegardien.

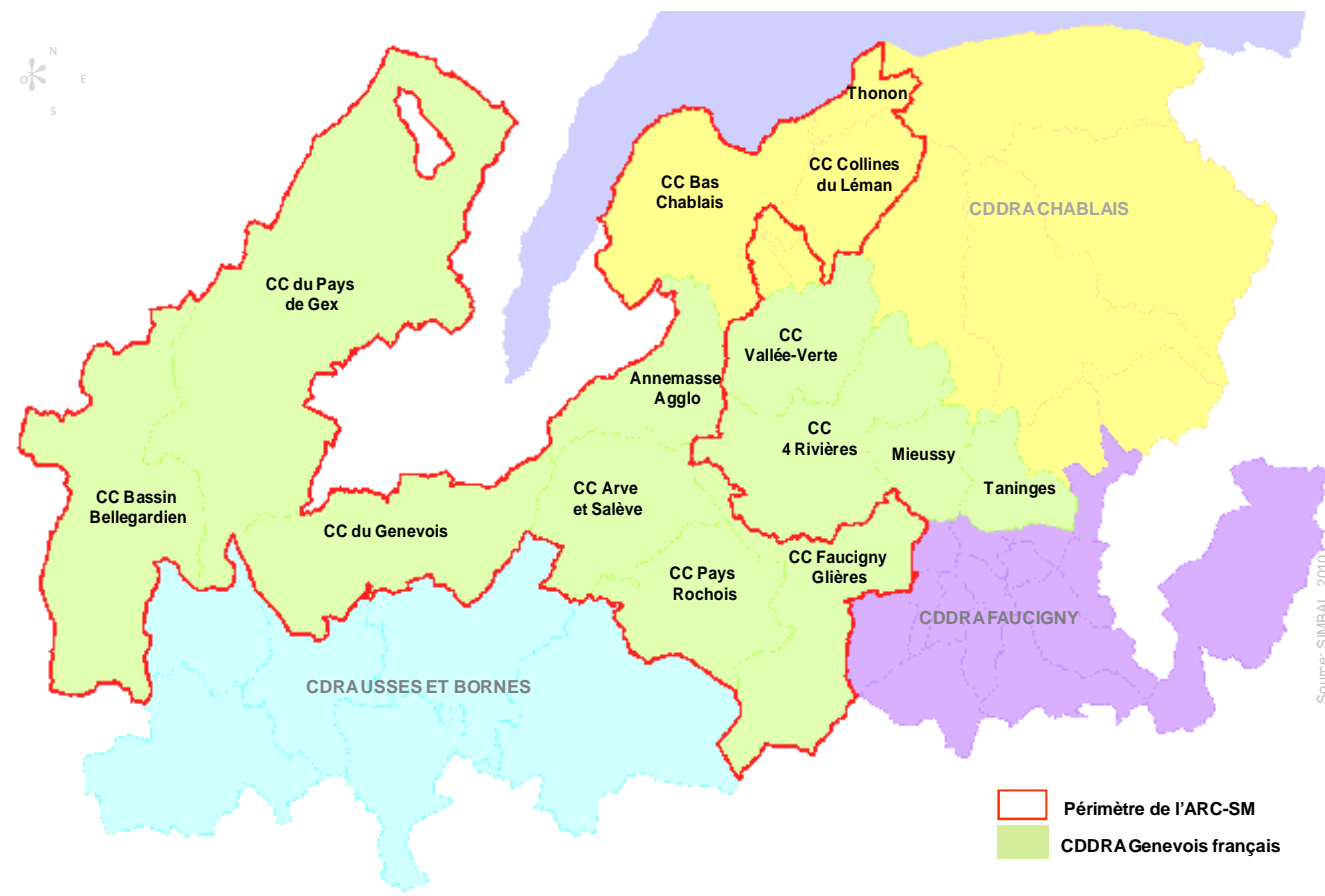
Les élus de la CCBB et les territoriaux concernés ont participé aux réunions de ces commissions qui se sont déroulées entre février et juin 2009.

Le COPIL du 11 juin 2009 a approuvé les enjeux de territoire préalablement définis lors des commissions thématiques et examiné les modalités de coordination avec le protocole d'action Label Grand Projet porté par l'ARC et proposé par la région Rhône-Alpes.

Le COPIL du 16 novembre 2009 s'est prononcé favorablement (12 voix pour, 3 voix contre et une abstention) en faveur du périmètre du futur contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) porté par l'ARC (carte ci-après) et intégrant les périmètres des communautés de communes du bassin Bellegardien, du pays de Gex, du Genevois, d'Arve et Salève, du Pays Rochois, de Faucigny-Glières, des Quatre rivières et de la Vallée verte et de la communauté d'agglomération Annemasse-Agglo.

Les représentants de la CCBB ont été invités à la réunion du comité de pilotage informel CDDRA organisée par l'ARC le 7 décembre 2009 au cours de laquelle a été examiné l'acte de candidature au futur contrat régional.

## PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS ET ARC :



*Périmètre de l'ARC-SM et du futur CDDRA du Genevois Français*

La CCBB est adhérente à l'association ARC du genevois et contribue financièrement à l'élaboration du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois depuis 2005. La communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération est chargée d'assurer la gestion administrative du projet d'agglomération et la mobilisation du financement complémentaire nécessaire auprès des structures intercommunales membres de l'ARC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Réunis le 28 mai 2009 en assemblée générale, les membres de l'ARC ont validé le principe de la création d'un syndicat mixte fermé regroupant les EPCI et communes, membres de l'association existante.

Le Conseil communautaire de la CCBB a approuvé le 2 juillet 2009 le principe d'adhésion au syndicat mixte de l'ARC avant transmission des textes définitifs des statuts.

Le 8 septembre 2009, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la CCBB à cet établissement public regroupant l'ensemble des membres de l'association sous la dénomination d'Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM) et a approuvé les statuts définissant notamment les missions du syndicat qui s'énoncent comme suit :

À coordonner les réflexions et les actions de ses membres sur des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français, du Faucigny et du Chablais ;

À coordonner ses membres et les représenter dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite, l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), du comité de pilotage du Projet d'Agglomération et de toute structure transfrontalière créée à cet objet ;

À élaborer, signer et piloter des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec la Région, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale, l'Etat, l'Union Européenne ou avec des acteurs de développement concernés ;

À organiser ou réaliser toute action de communication utile au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière, auprès des partenaires et des autorités publiques, auprès des acteurs économiques et sociaux et auprès des populations.

Conformément aux dispositions énoncées par l'article L 5211-17 du C.G.C.T, les communes adhérentes ont délibéré favorablement sur le transfert à la CCBB de la compétence relevant de l'aménagement de l'espace dont le contenu est arrêté comme suit : « participation aux procédures, partenariats et contrats menés dans le cadre de politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres collectivités publiques, visant à élaborer et mettre en œuvre des études et actions pour le développement durable (économique, social, écologique), l'organisation, la promotion des territoires transfrontaliers de l'agglomération franco-valdo-genevoise et du bassin lémanique. Celles-ci sont menées dans le cadre des accords internationaux de la France, d'organismes de coopération transfrontalières, de l'ARC SM ou d'autres collectivités publiques ».

Le conseil communautaire a validé ensuite, le 3 décembre 2009, le périmètre définitif de l'ARC SM (carte ci-contre) et la liste définitive de ses membres constituée des établissements de coopération intercommunale suivants :

- Ø *La communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons dite Annemasse Agglo*
- Ø *La communauté de communes du Bas-Chablais*
- Ø *La communauté de communes du Genevois,*
- Ø *La communauté de communes du Pays de Gex*
- Ø *La communauté de communes d'Arve et Salève,*
- Ø *La communauté de communes du Bassin Bellegardien,*
- Ø *La communauté de communes des Collines du Léman,*
- Ø *La communauté de communes Faucigny Glières,*
- Ø *La communauté de communes du Pays Rochois,*

Et de :

- Ø *La commune de Thonon-les-Bains »*

## **SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS (SMETD) DANS L'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GEVEVOISE**

L'adhésion au Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois permet à la CCBB de participer à la réflexion engagée par les structures composant l'ARC aux côtés de la région Rhône-Alpes et des départements de l'Ain et Haute-Savoie sur la mobilité dans la vaste région franco-genevoise et lémanique.

Ce syndicat installé en 2006 a poursuivi en 2009 les travaux de mise en place du modèle multimodal de transports (MMT), outil d'études prospectives à partir des données recensées et collationnées sur les transports dans l'ensemble du périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Il procède à la réflexion collective destinée à esquisser chaque mesure ayant trait au développement des transports regroupés dans une liste commune avec le Canton de Genève.



## **MAISON D'ACCÈS AU DROIT**

Dans le but de faciliter l'accès du public au droit au sein du palais de justice de Nantua dont les locaux vont faire l'objet d'une réhabilitation, les communautés de communes du Bassin Bellegardien, du Lac de Nantua, des Monts Berthiand, d'Oyonnax et de la Combe du Val ont décidé conjointement d'unir leurs forces et de former un projet destiné à la mise en place de ce service à l'attention du public des cantons de Bellegarde, Brénod, Nantua, Izernore et Oyonnax.

Le service dont il s'agit sera accueilli au 1<sup>er</sup> niveau (rez-de-chaussée) du Tribunal d'instance à l'occasion du réaménagement complet des locaux du palais de Justice.

## **FINANCES**

Définie lors de son débat d'orientation budgétaire annuel précédent le vote des budgets, la politique budgétaire et financière poursuivie par la communauté de communes respecte les grands principes reposant sur les axes ci-dessous.

### **F EN FONCTIONNEMENT :**

- Une maîtrise encadrée des dépenses tout en respectant les engagements,
- Une mobilisation maximale des recettes avec une évolution raisonnable de la fiscalité additionnelle.

### **F EN INVESTISSEMENT :**

- La poursuite des équipements structurants avec la mobilisation des emprunts correspondants et la mise en place d'AP/CP,
- Le remboursement du capital des emprunts,
- L'engagement des opérations nouvelles,
- La mobilisation d'un autofinancement possible et suffisant pour limiter le recours à l'emprunt.

Sur ces bases les budgets ont été votés à l'unanimité tant pour le service général que pour les services annexes des ordures ménagères et des zones d'activité économique du Fay et de Vouvray.

Les données ci-dessous extraites des documents budgétaires permettent d'appréhender les éléments forts tant des dépenses que des recettes de la communauté de communes.

## **SERVICE GENERAL**

### **Quelques données synthétiques des finances intercommunales**

**La fiscalité se présente, en légère augmentation par rapport à l'année 2008**

<b>FISACALITE DIRECTE LOCALE</b>			
<b>IMPOSITION</b>	<b>2009</b>		
	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
TH	20 533 000	1,55	318 262
TFB	21 789 000	1,97	429 243
TFNB	295 000	4,24	12 533
TP	42 969 000	1,86	799 223
TPZ	48 500	11,90	3 070
<b>TOTAL</b>			<b>1 562 331</b>

## Evolution de l'état de l'endettement depuis la création de la CCBB

ETAT DE LA DETTE				
Années	Dettes en capital au 01/01	Annuité de l'exercice	Intérêts	Capital
2003	96 573 €	17 363 €	5 108 €	12 255 €
2004	84 318 €	29 949 €	9 610 €	20 339 €
2005	363 979 €	44 197 €	15 287 €	28 910 €
2006	335 069 €	44 188 €	13 887 €	30 301 €
2007	304 768 €	44 179 €	12 417 €	31 762 €
2008	273 005 €	65 768 €	32 672 €	33 296 €

## Ressources procurées par la compensation franco genevoise émanant du Département

COMPENSATION FINANCIERE FRANCO VALDO GENEVOISE						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	684 852 €	800 000 €	714 110 €	582 000 €	500 000 €	650 000 €
I	584 852 €	700 000 €	614 110 €	480 000 €	400 000 €	650 000 €
F	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

## Progression de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT			
Années	Population DGF	Potentiel Fiscal/hab	Montant
2003	19 482	105,54	100 469 €
2004	19 482	110,58	162 150 €
2005	19 482	110,35	166 563 €
2006	19 482	113,64	188 027 €
2007	19 482	118,18	188 263 €
2008	21 234	112,11	237 252 €
2009	20 687	121,88	225 178 €

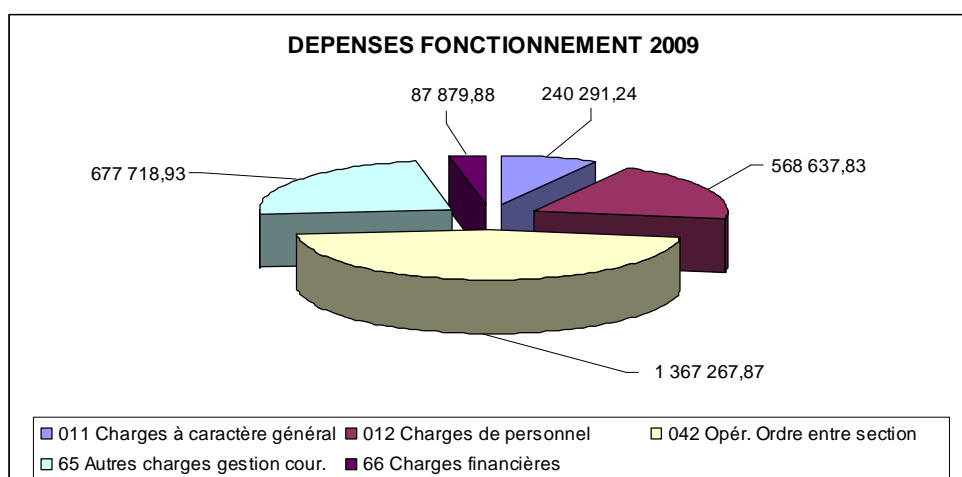
Pour des informations plus détaillées le lecteur pourra utilement se reporter à l'extrait du compte administratif de l'exercice présenté en annexe en fin de rapport.

Les informations détaillées de l'exécution budgétaire sont résumées dans les tableaux et graphiques ci-après et présentés en annexe par une vue d'ensemble et synthétique des comptes administratifs 2009.

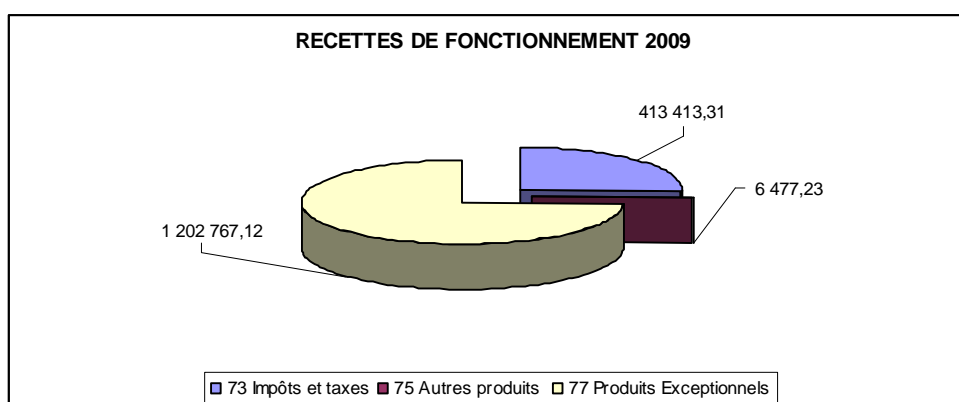
# DEPENSES ET RECETTES 2009 DU SERVICE GENERAL

## COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE GENERAL 2009 RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RÉALISÉ 2009
011	Charges à caractère général	240 291,24 €
012	Charges de personnel	568 637,83 €
042	Opérat. d'ordre entre section	1 367 267,87 €
65	Autres charges gestion cour.	677 718,93 €
66	Charges financières	87 879,88 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>2 941 795,75 €</b>



RECETTES		RÉALISÉ 2009
70	Produits des services	- €
73	Impôts et taxes	413 413,31 €
74	Dotations et participations	- €
75	Autres produits	6 477,23 €
77	Produits Exceptionnels	1 202 767,12 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 622 657,66 €</b>



## SERVICE ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les taux de la TEOM appliqués (11.30 % zone 1 et 10.30 % zone 2), n'ont pas permis de recueillir un produit suffisant pour répondre aux besoins de financement du service. Un complément a été prélevé sur le budget du service général pour un montant de 80 000 €.

### Données synthétiques des finances du service ordures ménagères :

#### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

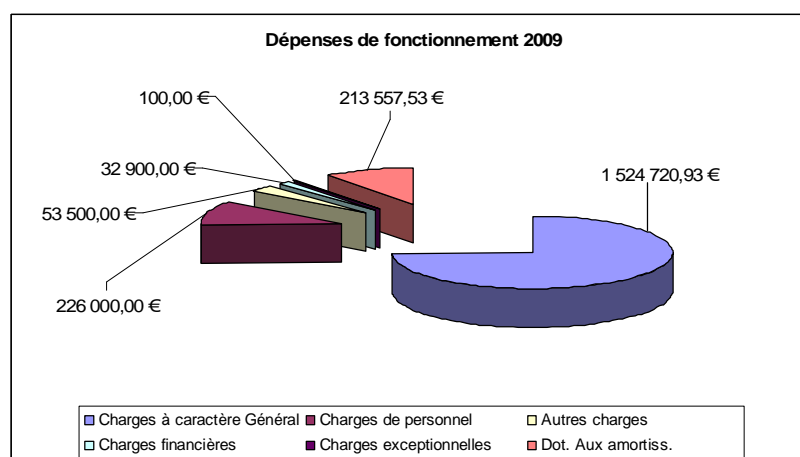
IMPOSITION	2009		
	Base	Taux	Produit
ZONE 1	9 760 812 €	11,70	1 142 015
ZONE 2	5 951 770 €	10,65	633 864
TOTAL			1 775 879

#### Etat d'endettement

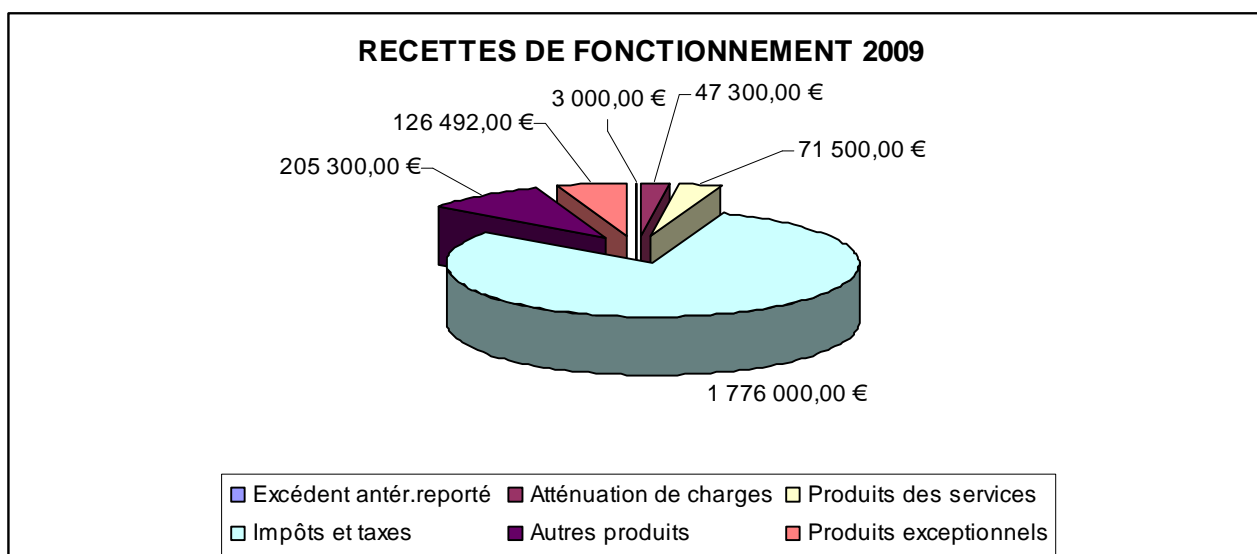
Années	Capital restant dû	Annuités	Intérêts	Capital
2003	0,00 €	4 776,00 €	649,00 €	4 127,00 €
2004	35 619,00 €	23 739,00 €	9 195,00 €	14 544,00 €
2005	468 283,00 €	45 492,00 €	21 139,00 €	24 453,00 €
2006	743 830,00 €	66 498,00 €	22 705,00 €	43 793,00 €
2007	700 037,00 €	66 498,00 €	29 406,00 €	37 092,00 €
2008	842 945,00 €	78 790,00 €	28 684,00 €	50 106,00 €
2009	792 839,19 €	78 790,00 €	33 844,80 €	44 945,62 €

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		REALISE 2009
11	Charges à caractère Général	1 524 720,93 €
12	Charges de personnel	226 000,00 €
65	Autres charges	53 500,00 €
66	Charges financières	32 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €
68	Dot. Aux amortiss.	213 557,53 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 050 778,46 €</b>



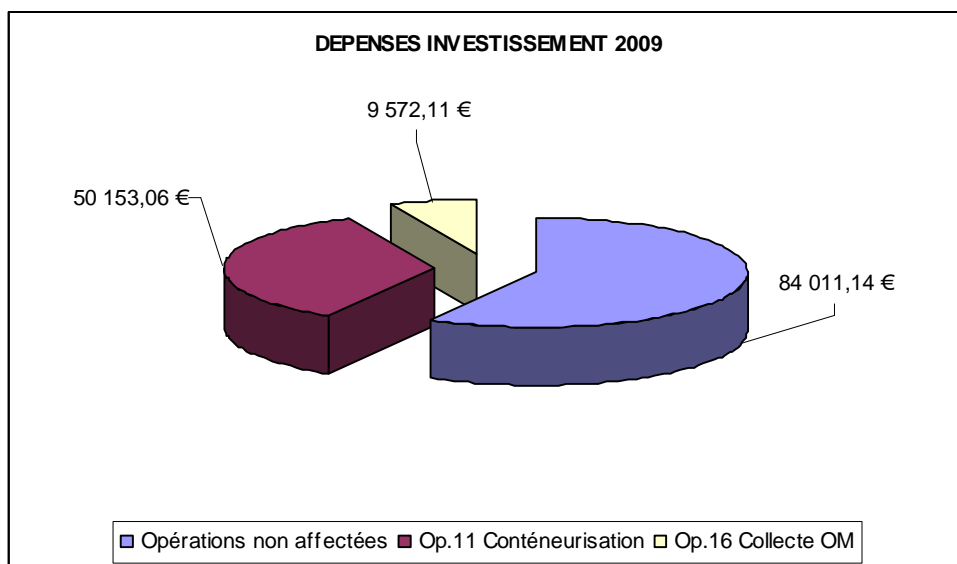
RECETTES		REALISE 2009
002	Excédent antér.reporté	3 000,00 €
013	Atténuation de charges	47 300,00 €
70	Produits des services	71 500,00 €
73	Impôts et taxes	1 776 000,00 €
75	Autres produits	205 300,00 €
77	Produits exceptionnels	126 492,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 229 592,00 €</b>



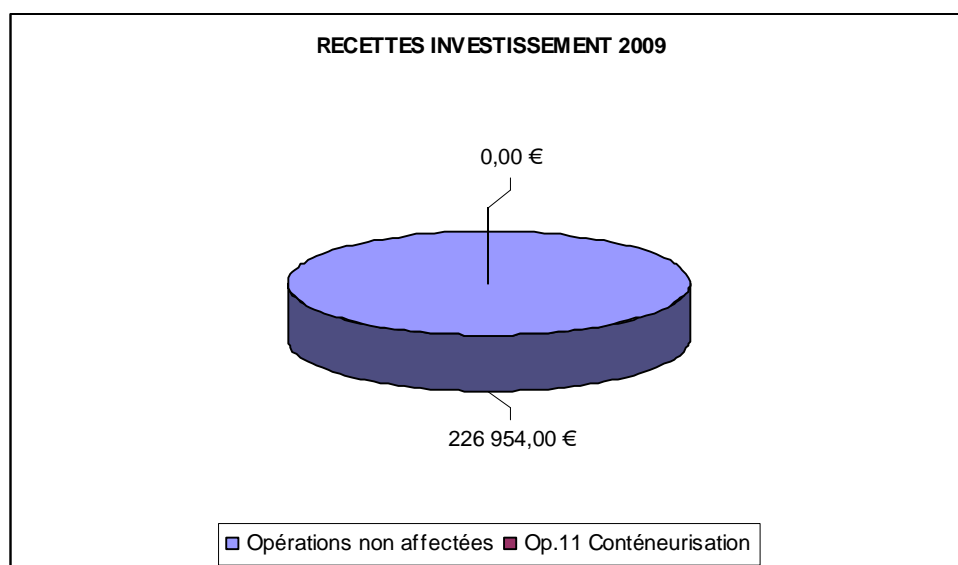


## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	REALISE 2009
Opérations non affectées	84 011,14 €
Op.11 Conteneurisation	50 153,06 €
Op.16 Collecte OM	9 572,11 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>143 736,31 €</b>



RECETTES	REALISE 2009
Opérations non affectées	226 954,00 €
Op.11 Conteneurisation	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>226 954,00 €</b>



## CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE DU BASSIN BELLEGARDIEN (CLIC)

Structure autonome rattachée par sa gestion à la CCBB, le CLIC du Bassin Bellegardien entre dans sa 5<sup>ème</sup> année de fonctionnement, chapeauté par le Vice-Président délégué, il est animé par Madame Hélène ANTOINE, aujourd'hui accompagnée de Mademoiselle Séverine AS, Assistante de Coordination.

Cette année 2009 a été très dynamique et satisfaisante pour la structure, où tous les objectifs fixés ont été atteints et où l'activité générale se porte bien, toujours en augmentation.

L'activité fait l'objet d'un rapport spécifique qui est présenté chaque année au Comité de Pilotage de cette structure intégrée et est diffusé à chacune des mairies du territoire communautaire.

*Pour plus d'informations, ce rapport est consultable en mairie ou au CLIC par tous : élus et usagers.*

Pour résumer l'activité générale de ce service en 2009, on notera que le CLIC a noué **plus de 1000 contacts** que ce soit auprès des usagers ou auprès des professionnels.

On retiendra aussi les chiffres-clés suivants :

**\* Activité en lien avec les usagers, près de 500 contacts dont :**

- **278** demandes d'usagers émises au CLIC
- **7** actions collectives d'information (dont certaines déclinées en une douzaine d'ateliers)\_ayant regroupées **plus de 200 participants**



**\* Activité en lien avec les partenaires, plus de 500 contacts :**

- **122** échanges d'informations générales entre le CLIC et les professionnels ou partenaires
- **125** échanges d'informations entre les professionnels, sur la situation d'usagers
- **40** rendez-vous de présentation entre le CLIC et les partenaires
- **2** débats à thèmes devant **60** partenaires
- **9** réunions CLIC ayant regroupé **200** partenaires
- Participation à **25** réunions extérieures
- **5** Outils de coordination partenariale élaborés par le CLIC :
  - \* Partenariat du réseau CLIC : **35** conventions signées en 2007,
  - \* «Lettre Info-CLIC » : **2** Lettres distribuées à tous les partenaires sur l'actualité du CLIC (**environ 300**),
  - \* Annuaire communs gérontologiques (usagers et professionnels): mis en ligne en décembre 2008, **plus de 2300 visites**,
  - \* Carte MEMO : environ **200** cartes remises aux usagers par les partenaires du réseau,
  - \* Fiches de Liaison : **1000** fiches distribuées aux partenaires concernés.

\* **Campagne de communication :**

- plaquettes et affiches CLIC ont été distribuées (**800**)
- de nombreux envois ciblés (de plus en plus d'envois sont émis par mail et de nombreux comptes-rendus sont en ligne sur le site Internet pour limiter nos courriers inutiles)
- **1** conférence de presse organisée et **21** articles parus sur le CLIC
- **1 site internet CCBB** avec un onglet d'information CLIC en ligne depuis début 2008 (**1000 visites**)



\* **6 formations suivies par les agents**

# ÉTUDE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ÉVOLUTIONS STATUTAIRES

Vice-Président : Jean-Luc DEMARQUET

**Au sein de cette compétence sont regroupées les études sur les conséquences de prise en charge de nouvelles attributions et la mise à jour et l'adaptation nécessaires des statuts pour l'exercice effectif de ces attributions.**

## ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE ET MODIFICATION STATUTAIRE

Lors du Conseil de communauté du 8 septembre 2009 il a été décidé d'accueillir les deux communes de Chanay et Lhôpital dans le périmètre de la CCBB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette mesure aura pour effet de porter la population de la communauté de communes à plus de 20 000 habitants et sa composition à 15 communes adhérentes.

## GESTION ET EXPLOITATION DU FUTUR CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Pour la gestion future de cet établissement, la Commission au terme de ses travaux et réflexion s'est prononcée en faveur d'une délégation de service public en régie intéressée parmi les différents modes d'exploitation possibles présentés par le bureau d'études SP 2000.

Cette proposition a été acceptée par le Conseil de communauté lors de sa séance du 8 septembre 2009 permettant l'élaboration du cahier des charges nécessaire en vue de l'accomplissement des formalités de consultation publique et mise en concurrence des sociétés spécialisées dans ces formes de gestion exploitation privées pour le compte de la collectivité publique.

Dans ce cadre une Commission d'Ouverture des Plis (C.O.P) a été désignée le 3 décembre 2009 et se compose des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants suivants :

### Membres titulaires :

- Gilles MARCON
- Jean-Luc DEMARQUET
- Patrick PERREARD
- Didier BRIFFOD
- Bernard MARANDET

### Membres suppléants :

- Régis PETIT
- Gilles THOMASSET
- Jean-Marc BEAUQUIS
- Serge RONZON
- Christophe MAYET

Cette commission aura une validité permanente pendant toute la durée du présent mandat et aura compétence pour toutes les autres procédures éventuelles de délégation de service public qui viendraient à être engagées.



Vue aérienne de Chanay

## GRANDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET GESTION DU SCOT

### Vice-Président : Bernard MARANDET

Cette compétence est consacrée à la mise au point des équipements structurants nécessaires au territoire communautaire et au suivi de leur réalisation. Elle a en charge la mise en place du SCOT depuis sa phase d'élaboration jusqu'à son adoption et application voire révision ultérieure.

#### CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Après la décision de poursuite et de lancement du projet actée le 4 décembre 2008, l'avant projet définitif du centre aquatique de Bellegarde a été présenté par l'architecte devant le comité technique, le comité de pilotage et quelques conseillers communautaires le 3 février 2009. Suite à sa validation, la demande de permis de construire a pu être déposée ainsi que les demandes de subventions auprès du CNDS (Centre National de Développement du Sport), de la région Rhône-Alpes ou encore auprès du département de l'Ain.

Lors du conseil de communauté du 20 mai 2009, il a été donné comme information que l'ouverture de l'établissement serait prévue pour septembre 2011, avec un début des travaux début 2010.

Par ailleurs et dans ce cadre, la ville de Bellegarde a décidé de céder à la C.C.B.B un terrain boisé d'une surface de 15 000 m<sup>2</sup> au lieu-dit « les Pesses », tout près du lycée Saint-Exupéry et du parking jouxtant la cité scolaire rue Antoine Jacquet.



*Projet du centre aquatique intercommunal*

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BASSIN BELLEGARDIEN

A la suite des travaux d'élaboration du diagnostic qui se sont déroulés aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2008, le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 a été consacré à l'organisation de 2 réunions du comité de pilotage (COFIL) élargi aux personnes publiques (services, organismes, associations...) :

- Ø Le COFIL n° 6 du 22 janvier 2009, portant sur le diagnostic environnemental et l'étude agricole élaborée par la chambre d'agriculture de l'Ain,
- Ø Le COFIL n° 7 du 5 mars 2009 ayant pour ordre du jour la présentation des enjeux territoriaux.

La 2<sup>nde</sup> édition de la lettre du SCOT est parue et a été distribuée dans tous les foyers du territoire en juin 2009 :



## Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

### *Le diagnostic de notre territoire ...*

*L'été qui approche marque également le terme d'une première phase importante dans l'élaboration*

Le 23 avril 2009, les élus municipaux des 13 communes membres et leurs secrétaires généraux invités ont assisté à une présentation intitulée : « Le diagnostic du Scot, points forts, points faibles, enjeux. »



Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2009 ont été consacrés à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Suite aux réunions préparatoires organisées avec les élus du territoire les 15 juin et 16 juillet 2009, le groupement Territoires a élaboré une « trame de PADD » proposant des choix en terme d'objectifs opérationnels.

Une première trame d'avant projet de PADD a été présentée par le groupement Territoires aux membres du bureau communautaire le 12 novembre 2009.

Ensuite, les élus du territoire (environ 2 par commune) ont travaillé à l'élaboration du texte (notamment en choisissant les objectifs opérationnels) dans le cadre de réunions thématiques dans le respect d'un calendrier 2009-2010 préalablement établi. La 1<sup>ère</sup> réunion s'est déroulée le 10 décembre 2009.

# GESTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

## Vice-Président : Didier BRIFFOD

**La collecte des déchets ménagers et assimilés est une des compétences exercées depuis la création de la CCBB le 1<sup>er</sup> janvier 2003.**

Deux modes de collecte ont été mis en place : en porte à porte pour les ordures ménagères et les déchets assimilés ou en apport volontaire.

Concernant l'apport volontaire il est possible de se rendre aux points verts pour les emballages recyclables disséminés sur toutes les communes du territoire ou dans l'une des 4 déchetteries de la CCBB pour les matériaux dits « encombrants ».



*Déchetterie Châtillon-en-Michaille*



*Déchetterie Champfromier*

Alors que depuis 2003, la CCBB disposait d'un système mixte de collecte des déchets ménagers (prestation privée et régie publique), face aux problèmes récurrents rencontrés par la régie en raison d'un fort taux d'absentéisme du personnel qui engendrait une augmentation du coût de collecte, il a été décidé d'abandonner la collecte assurée en régie au profit d'une prestation privée totale.

Ainsi une consultation a été lancée en vue de l'intervention d'un marché. L'offre de l'entreprise VEOLIA propreté a alors été retenue pour un montant global de 341 210 € HT pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, auquel s'ajoute une tranche conditionnelle concernant la collecte sélective au porte à porte sur l'habitat individuel de Bellegarde pour un montant annuel de 20 917€ HT.

Le rapport sur le prix et la qualité du service permet d'extraire les principaux éléments suivants se rapportant aux coûts de traitement des déchets et aux volumes collectés en porte à porte ou accueillis en déchetteries.



*Déchetterie Injoux-Génissiat*



*Déchetterie Bellegarde-sur-Valsérine*

## COUTS DU SERVICE

<b>COÛT DES ORDURES MÉNAGÈRES</b>												
	<b>2007</b>				<b>2008</b>				<b>2009</b>			
PRESTAT (en T et en €)	T.	Coût unit	Coût Tot.	/hab	T.	Coût unit	Coût Tot.	/hab	T.	Coût unit	Coût Tot.	/hab
OM/prestat			134 786				139 779				253 979	
OM/régie			182 689	16,72			224 146	19,17			126 169	19,03
Coût Collecte	5 407	58,72	317 475		5 303	68,63	363 925		5 164	74,87	380 148	
Coût trait. OM	5 407	101,81	550 487	29,00	5 303	101,81	539 898	28,00	5 164	107,61	555 698	27,81
Coût coll. Sél.	1 190	39,92	41 107	2,00	1 373	32,44	44 538	2,00	1 348	24,26	32 706	1,64
Coût Déch Verts	1 118	68,82	76 937	4,05	1 180	54,11	63 851	3,40	1 105	44,73	49 426	2,47
Coût trait. DEM	861	96,53	83 112	4,38	1 094	96,53	105 604	5,62	799	102,34	81 770	4,09
<b>COÛT GLOBAL</b>		<b>1 069 118</b>		<b>56</b>		<b>1 117 816</b>		<b>58</b>		<b>1 099 748</b>		<b>55</b>



*Le Sidéfage de Bellegarde*



COÛT PRESTATIONS PAR MATÉRIAUX EN DECHETERIES								
P R I X  U N I T A I R E S			INJ	CHAMP	CHAT	BELL	TOTAL	Coût/Hab
	Coût fixe/mois	2007	269	211	269	22 679		
		2008	274	215	274	23 865		
		2009	274	215	333	25 050		
	Ferraille	2007	31	31	31	15		
		2008	31	31	31	16		
		2009	31	31	31	17		
	Incinérable	2007	23	23	23	6		
		2008	24	24	24	7		
		2009	24	24	24	7		
Bois	2007	90	90	90	97			
	2008	92	92	92	102			
	2009	92	92	92	107			
Gravats	2007	17	17	17	27			
	2008	17	17	17	28			
	2009	17,5	17,5	17,5	29			
Plâtre	2007	153		153				
	2008	155		155				
	2009	155		155				
TOTAL	2007	14 200	8 021	25 162	433 211	480 594	26	
	2008	18 984	11 515	25 485	453 764	509 748	27	
	2009	21 124	13 622	28 906	480 196	543 848	29	

NB : Pour les déchetteries d'Injoux-Génissiat, Châtillon-en-Michaille, et Champfromier, le coût de construction n'est pas inclus.

Le coût global par habitant du service d'élimination des déchets ménagers s'élève donc à 84 € par habitant en 2009.

*Pour plus d'informations, le rapport détaillé est consultable en mairie ou au siège de la CCBB.*



## DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL

### Vice-Président : Jean-Marc BEAUQUIS

Compétence exercée depuis l'origine par la CCBB, le tourisme a bénéficié du développement de l'offre de randonnée dynamisé par l'intervention du Contrat de développement régional Rhône-Alpes (CDRA)

#### SENTIERS DE RANDONNEES (pédestres, équestres, vététistes ou en raquettes)

Régulièrement les sentiers du territoire sont entretenus, les panneaux altérés réparés ou remplacés par le service sentiers de la CCPG mis à disposition pour l'entretien des sentiers du Bassin Bellegardien. L'équipe d'insertion des jeunes de l'Ain (EIJA) contribue elle aussi à l'entretien régulier des sentiers comme celui des Berges de la Valserine sur les communes de Bellegarde et Lancrans ainsi que celui des bords du Rhône sur les communes de Bellegarde depuis Arlod, Billiat jusqu'à Injoux-Génissiat.



D'autre part, cet hiver 2009 une barrière cassée au départ du sentier pédestre des Berges de la Valserine près de l'ancienne guérite des douaniers a été remplacée. Des rambardes et un « garde-fous » démontables ont été également mis en place au « pont des Oules » près des pertes de la Valserine pour assurer la sécurité dans ce secteur escarpé et dangereux.



*Entrée du sentier des Berges de la Valserine depuis la route départementale D1084*



*Rambardes du Pont des Oules*

## BORNES MULTISERVICES POUR CAMPING-CARS

Les 2 bornes multiservices de Bellegarde et Champfromier qui ont connu une fréquentation grandissante (88 passages effectués aux 2 bornes de janvier à décembre 2009) permettent aux camping-caristes 24 h sur 24, 7 jours sur 7, de faire le plein en eau potable, en électricité et de vidanger leurs eaux usées en offrant aux touristes de passage des conditions optimales pour leurs véhicules.



Site de Bellegarde (place Zanarelli à Coupy)



Site de Champfromier : entrée du camping les Georennés

## CIRCUITS THÉMATIQUES LIÉS A LA FRONTIÈRE

Six éléments de signalétique adaptés ont été installés sur le territoire bellegardien (3 au château de Musinens de Bellegarde, 1 à Châtillon-en-Michaille, 1 à Confort et 1 à Lancrans) en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Gex sur un total de 51 panneaux répartis sur l'ensemble des deux territoires. Ils permettent d'illustrer des sites ou monuments particuliers répartis en 5 thématiques : frontière défendue, frontière culturelle, frontière oubliée, frontière religieuse ou frontière partagée. Cette valorisation du patrimoine a été inaugurée au Fort l'Ecluse le samedi 19 septembre 2009 en compagnie de nombreux élus et personnalités du tourisme.

## CIRCUIT D'INTERPRÉTATION DE LA VALSERINE « AU FIL DE LA VALSERINE » ET SENTIER URBAIN DE BELLEGARDE

Cette action touristique de grande ampleur réalisée en étroite collaboration avec la communauté de communes du Pays de Gex en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Jura et la Grande Traversée du Jura (GTJ) est cofinancée par la Région Rhône-Alpes et le FEDER (fonds européen). Elle consiste à découvrir à pied, en vélo ou en vélo électrique le territoire depuis la source de la Valserine en amont du village de Mijoux jusqu'à la confluence de cette rivière avec le Rhône à Bellegarde et de parcourir un circuit pédestre itinérant au cœur de la ville de Bellegarde qui sera illustré par une bande dessinée de 20 planches au printemps 2011.

Ce sentier urbain sera balisé par des plaques émaillées élaborées à partir des illustrations de la BD et sa mise en service ne devrait débuter qu'en début 2011 après une présentation au festival de bandes dessinées « BD dans l'Ain » de Bellegarde fin novembre 2010.

Pour sa part l'itinéraire d'interprétation « Au fil de la Valserine » et ses 50 kilomètres sera terminé pour l'été 2011 et permettra aux habitants du Bassin Bellegardien et aux touristes de découvrir un équipement de qualité avec de nombreux panneaux et structures en bois valorisant le milieu naturel de cette vallée.



La Valserine

## SERVICE À LA POPULATION - COMMUNICATION - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Vice-Président : Jean-Marc COUTURIER

**Cette compétence regroupe la politique partenariale et relationnelle de la CCBB avec les acteurs locaux dont le secteur associatif local.**

### CHANTIER D'INSERTION PAR L'ENVIRONNEMENT

C'est la 6<sup>ème</sup> année de fonctionnement de l'activité d'utilité sociale portée par la CCBB en collaboration avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes de l'Ain (EIJA).

Le responsable, Olivier Rousset, encadre une équipe d'insertion constituée de 4 salariés qui exercent à mi-temps pour effectuer de petits travaux d'entretien et de maintenance en lien avec la nature.

Les lundis sont consacrés à l'entretien des berges de la Valserine et du Rhône.

Les Communes ont pris l'habitude de faire appel à l'équipe qui réalise un travail de qualité, tant en extérieur (entretien, tonte, débroussaillage, remise en état d'équipements divers) qu'en intérieur pendant les périodes hivernales (peinture, lasure etc.).

Le camion utilisé par l'équipe de Bellegarde était « à bout de souffle » et a été remplacé cette année.



*Le nouveau camion d'EIJA*



*Débroussaillage d'un sentier*

## **FOURRIÈRE ANIMALE INTERCOMMUNALE**

L'adhésion à un service de fourrière animale est une obligation légale (article 211-24 du Code Rural). La CCBB exerce cette compétence au nom des 13 communes qui la composent et de 2 communes extérieures (Saint-Germain-sur-Rhône et Chanay) avec lesquelles une convention a été signée.

Les communes extérieures rémunèrent ce service à hauteur de 4,65 €/ habitant, valeur représentant son coût de revient pour les communes adhérentes à la CCBB.

Confiée par convention à l'Arche de Noé, en 2009, l'activité de la fourrière a été la suivante :

- 79 chiens capturés (85 en 2008)
- 102 chats capturés (145 en 2008)

Les tarifs de fourrière sont inchangés à savoir :

- frais de fourrière : 15 €
- pension : 10 € par jour de garde
- identification de l'animal (si non tatoué) : 55 €



## **PARTENARIAT AVEC LE MONDE ASSOCIATIF**

Malgré un resserrement des crédits dédiés à cette action, les principaux grands événements ayant bénéficié d'un partenariat en 2009 sont les suivants :

- o Festival BD dans l'Ain
- o Comice Agricole de Vouvray
- o Tournoi International Cadets de Basket
- o Fête du Château de Musinens
- o Grand Gala de Catch

## **FOIRE COMMERCIALE D'AUTOMNE DE BELLEGARDE**

La 54<sup>ème</sup> édition de la Foire d'Automne organisée par l'UCOB s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 4 octobre.

Le futur Centre Aquatique a été le thème fort du stand de la CCBB : le projet définitif présenté a attiré de nombreux curieux.

D'autres sujets ont été également présentés :

- L'extension du PAE d'Activité des Etournelles ainsi que la Pépinière d'Entreprises
- Le tri des déchets, et plus particulièrement des déchets « organiques » par le biais du compostage individuel.



Stand de la CCBB

## BULLETIN D'INFORMATION INTERCOMMUNAL : CCBB POINT COM

Le n° 9 du magazine d'information intercommunal CCBB.COM est paru en juin 2009 avec à la une, présentée sous forme d'interview par son maire, Monsieur Gilles THOMASSET, la commune de Saint-Germain-de-Joux dont une vue aérienne a fait la couverture.

Dans le sommaire de ce n° 9 figurent les thèmes habituels tels que l'économie avec la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation, l'extension du Parc d'activité des Etournelles et l'aide à la création d'entreprises, le tourisme avec la mise en valeur du patrimoine riche du Bassin Bellegardien, les finances avec un budget ambitieux et porteur d'avenir, les grands équipements avec le futur centre aquatique intercommunal, les services à la population ainsi que l'environnement valorisant le traitement des déchets ménagers.



## SPECTACLE PYROSYMPHONIQUE ANNUEL

Pour la dernière fois, comme en avait décidé le Conseil de communauté, par mesure d'économie budgétaire, ce rendez-vous et spectacle intercommunal proposé par la SARL Baron a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> août 2009 à Saint-Germain-de-Joux lors de la fête patronale du village. Cinq associations de Saint-Germain, avec le soutien de la commune, ont organisé ces festivités qui ont rencontré un franc succès sur le terrain de Longefand et se sont terminées par un bal gratuit à la salle des fêtes du village.



**Cette compétence est dédiée à la préservation des espaces et protection des forêts et de l'agriculture et s'intéresse aussi à la cause environnementale**

### **GESTION DES ESPACES**

Comme en 2008, la Communauté n'a pu que constater l'absence de candidature de la part des communes adhérentes mais a néanmoins décidé de maintenir son projet de programmation annuelle. Elle se félicite des résultats obtenus par l'opération engagée à Saint-Germain-de-Joux à « Bellelive » avec l'aide du Parc naturel régional du Haut-Jura et qui a permis d'accueillir sur la fin de l'hiver le troupeau de chevaux « Konik Polski » du lycée agricole de Mancy (Jura). Ce travail ne sera pas resté vain, car pour combattre la végétation qui reprenait « vie » après le départ des chevaux, la commune a pu mettre à disposition pendant l'été et l'automne de l'EARL « Plumes et Poils » de Bellegarde du troupeau de vaches écossaises « Highlands » afin de poursuivre la lutte contre la reforestation des prairies.



Pour 2010, un recensement des terrains gagnés par l'embroussaillage sera effectué auprès des communes du territoire communautaire en vue de poursuivre l'effort entrepris.

### **CONSTRUIRE UNE RESSOURCE FORESTIÈRE POUR L'AVENIR**

Alerté par la Fédération professionnelle des scieurs et constat des techniciens de l'Office national des forêts et du Centre régional de la propriété forestière, l'Etat représenté par le Sous-Préfet de Nantua a engagé une réflexion pour préserver la forêt de cette partie du Haut-Bugey victime du parasitisme et des changements climatiques. A l'issue des différentes réunions qui se sont déroulées auxquelles se sont jointes les communautés de communes de la Combe du Val-Brénod, du Lac de Nantua, des Monts Berthiard, d'Oyonnax et les communes de Belleydoux, Corcelles et Echallon, le dispositif a été mis en place. Celui-ci rejoint par le département de l'Ain à compter de l'année 2010, a pour objet de constituer un fonds de ressources alimenté par les professionnels (100 000 €), les communes et intercommunalité (262 000 €) et le Conseil général (160 000 €) destiné à aider sur une période de 5 ans les opérations de repeuplement forestier engagées par les propriétaires privés et les communes situées dans le périmètre d'intervention. Pour 2009, les aides allouées se sont élevées à 52 400 € sur laquelle la CCBB a contribué pour une part de 6 076 €.



### **PLAN DE TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

Cette action conduite dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes par le Pays de Gex et le Bassin Bellegardien avec le concours de la chambre d'Agriculture a pour but de dresser l'inventaire des exploitations agricoles présentant des difficultés de transmission et de pérennité. Au terme du bilan effectué, même si les actions de sensibilisation conduites ont permis la reprise de certaines exploitations par des candidats à l'installation, il est à regretter un manque de vision précise de la campagne et l'absence de perspective d'avenir du plan. Pour sa part, la Communauté de Communes, était surtout concernée par la désertification agricole gagnant la Vallée de la Valserine.

## **NATURA 2000 SUR LE PLATEAU DE RETORD ET LA CHAÎNE DU GRAND COLOMBIER**

Le projet d'étendre le périmètre de la directive NATURA 2000 de la Chaîne du Grand Colombier sur l'initiative de la Chambre d'Agriculture et des exploitants agricoles, concerne le territoire situé au Nord Est et Nord Ouest sur le secteur géographique du Plateau de Retord.

Objet de plusieurs réunions tenues à Chanay, le projet donnera lieu à des contacts avec des communes concernées notamment pour celles adhérentes à la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien.

## **ÉPAV'SERVICE : RÉCUPÉRATION D'ÉPAVES AUTOMOBILES**

Un service d'enlèvement et de récupération d'épaves automobiles existe et est à la disposition des communes du territoire afin de nettoyer ce dernier et éviter que des épaves d'automobiles restent au bord des chaussées des voies publiques des 13 communes de la CCBB.

Pour cette année 2009, 60 véhicules ont été récupérés par ce service d'intérêt communautaire confié à un groupement d'intérêt économique et cofinancé, à part égale, par le Département de l'Ain et la CCBB.





# GLOSSAIRE



# C – GLOSSAIRE

## GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

<b>ADE</b>	Agence de développement économique du Pays de Gex / Bassin Bellegardien
<b>APS</b>	Air de l'Ain et des Pays de Savoie
<b>ARC</b>	Association régionale de coopération du Genevois
<b>AUS</b>	Atelier d'utilité sociale
<b>CAO</b>	Commission d'appel d'offres
<b>CAPEB</b>	Confédération de l'artisanat, des petites entreprises et du bâtiment
<b>CAUE</b>	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain
<b>CCBB</b>	Communauté de communes du Bassin Bellegardien
<b>CCPG</b>	Communauté de communes du Pays de Gex
<b>CDAC</b>	Commission départementale d'aménagement commercial
<b>CDEC</b>	Commission départementale d'équipement commercial (remplacée par la CDAC)
<b>CDRA</b>	Contrat de développement Rhône-Alpes
<b>CDDRA</b>	Contrat de développement durable Rhône-Alpes
<b>CLET</b>	Commission locale d'étude des transferts de compétences
<b>CLIC</b>	Centre local d'information et de coordination gérontologique du Bassin Bellegardien
<b>CNAC</b>	Commission nationale d'aménagement commercial
<b>CNEC</b>	Commission nationale d'équipement commercial (remplacée par la CNAC)
<b>DDR</b>	Dotation de développement rural
<b>DGE</b>	Dotation globale d'équipement
<b>DGF</b>	Dotation globale de fonctionnement
<b>DMS</b>	Déchets médicaux spéciaux
<b>DOB</b>	Débat d'orientation budgétaire
<b>EIJA</b>	Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain
<b>EPCI</b>	Etablissement public de coopération intercommunale
<b>EPF</b>	Etablissement public foncier de l'Ain
<b>FNADT</b>	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
<b>FCTVA</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
<b>MEEF</b>	Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du Bassin Bellegardien
<b>MMT</b>	Modèle multimodal de transport
<b>MOP</b>	Maîtrise d'ouvrage publique
<b>OM</b>	Ordures ménagères
<b>ONF</b>	Office national des forêts
<b>OPAH</b>	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
<b>PAE</b>	Parc d'activité économique
<b>PDIPR</b>	Plan départemental des itinéraires et promenades de randonnées
<b>PLH</b>	Programme local de l'habitat
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>PNR-HJ</b>	Parc naturel régional du Haut-Jura
<b>POS</b>	Plan d'occupation des sols
<b>SCOT</b>	Schéma de cohérence territoriale du Bassin Bellegardien
<b>SEGH</b>	Syndicat d'études du Genevois haut-savoyard
<b>SIVOM</b>	Syndicat intercommunal à vocation multiple
<b>SIVU</b>	Syndicat intercommunal à vocation unique
<b>SM</b>	Syndicat mixte
<b>SMETD</b>	Syndicat mixte d'études des transports et des déplacements dans le Bassin franco-valdo-genevois
<b>SRU</b>	Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbain
<b>TEOM</b>	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
<b>TFB</b>	Taxe foncière sur les propriétés bâties
<b>TFNB</b>	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
<b>TH</b>	Taxe d'habitation
<b>TP</b>	Taxe professionnelle
<b>TPU</b>	Taxe professionnelle unique
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>ZAE</b>	Zone d'activité économique



# ANNEXE



## D – ANNEXE



### Présentation synthétique du compte administratif 2009 du service général et des services annexes

24010089100	C C DU BASSIN BELLEGARDIEN	CA 2009
Code INSEE	COMPTE ADMINISTRATIF	

IV-ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

### 1- SERVICE GENERAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2008)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	7 100 000.00	2 111 102.21	701 000.00	4 287 897.79
RECETTES	7 100 000.00	3 380 331.79	631 400.00	3 088 268.21
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 382 900.00	2 941 795.75	0.00	0.00
RECETTES	2 382 900.00	3 202 601.31	0.00	0.00

(1) Y compris les rattachements

### 2- SERVICE ANNEXE : ORDURES MENAGERES (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2008)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	427 000.00	143 736.31	32 300.00	250 963.69
RECETTES	427 000.00	226 954.00	8 000.00	192 046.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 107 600.00	2 044 599.59	0.00	63 000.41
RECETTES	2 107 600.00	2 105 572.06	0.00	2 027.94

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement juridique ;

(2) Y compris les rattachements

### 2- SERVICE ANNEXE : ZA DU FAY (ETOURNELLES) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2008)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	3 868 400.00	873 675.16	0.00	2 994 724.84
RECETTES	3 868 400.00	0.00	0.00	3 868 400.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	4 713 450.00	870 424.92	0.00	3 843 025.08
RECETTES	4 713 450.00	1 153 838.92	0.00	3 559 611.08

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement juridique ;

(2) Y compris les rattachements

### 2- SERVICE ANNEXE : ZONE DE VOUVRAY (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2008)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 758 445.00	1 141.62	0.00	1 757 303.38
RECETTES	1 758 445.00	0.00	0.00	1 758 445.00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	2 717 895.00	1 141.62	0.00	2 716 753.38
RECETTES	2 717 895.00	1 192.86	0.00	2 716 702.14

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement juridique ;

(2) Y compris les rattachements